Image not found or type unknown

Lettre de demission et licenciement

Par **flanguille73**, le **18/11/2013** à **22:10**

Bonjour voile j'ai envoyer ma lettre de démission samedi et aujourd'hui mon patron m'annonce que je suis licencier il m'enverra les papier par courrier en recommander ! Je voudrait savoir qui prend le dessus ma lettre de démission ou sont courrier de licenciement ?? a savoir qu'il n'a toujours pas reçu mon courrier qu'il l'aura surement demain !
Merci

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **22:32**

Bonjour,
Le contrat de travail étant déjà a priori rompu par votre démission, l'employeur ne pouvait pas vous licencier maintenant, par ailleurs, il aurait dû vous convoquer à un entretien préalable mais il faudrait savoir pourquoi votre lettre recommandée avec AR n'arrivera que demain...

Par **flanguille73**, le **18/11/2013** à **22:46**

Merci de votre réponse
Peut être la t'il reçu se matin je ne ses pas encore !
Il ma convoquer a 9h pour me dire mon licenciement et qu'il m'enverrai les papiers! du coup c'est ma lettre qui prend le dessus donc j'ai bien 1 mois de préavis a faire chose qu'il va surement refuser comment cela va t'il se passer si y refuse mon mois de préavis ?? serais je payer ? Se mois ci il nous a viré la moitier de la paie et se matin quand je lui es demander a quand le reste sa réponse a étai" pas pour l'instant " que puis je faire ?
Merci

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **23:05**

L'employeur toujours après convocation à une entretien préalable ne pourrait que sanctionner une faute grave pendant le préavis sinon, s'il vous dispense de le faire, il devrait vous le payer...
Si l'employeur ne vous verse pas le salaire, vous pourriez lui envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés